

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 avril 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

Date de convocation :
12 avril 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice (présente de 18h14 à 19h00), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir LELARGE Antoine), GUIGNÉ Magaly (pouvoir BARDOUX Delphine), LEGOUY Quentin (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), MICHOT Karine (pouvoir DELORD Martine), MORIN Isabelle (pouvoir TÉTOT Pascale), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à BARON Hervé), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, HUC Béatrice (de 18h00 à 18h14)

Madame Pascale TÉTOT est désignée secrétaire de séance.

DB n°2024-0404 : TARIFS SALLE DES FETES DE FEINGS ET FOUGERES-SUR-BIEVRE

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances et marchés publics rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 03 décembre 2022 fixant les tarifs des salles des fêtes pour chaque commune déléguée.

Il convient de compléter ces tarifs pour les salles des fêtes de Feings et Fougères sur Bièvre pour lesquelles aucun tarif de location en semaine n'avait été fixé.

Monsieur Eric MARTELLIERE propose les tarifs suivants :

Salle des Fêtes	Désignation	TARIFS JOURNALIERS	
		Été	Hiver
FEINGS	Habitants et associations de Le Controis en Sologne		
	Salle + cuisine	152 €	164 €
	Habitants et associations hors de Le Controis en Sologne		
	Salle + cuisine	197 €	213 €
FOUGERES SUR BIEVRE	Habitants et associations de Le Controis en Sologne		
	Les 2 salles + cuisine	114 €	120 €
	La petite salle + cuisine	75 €	81 €
	Habitants et associations hors de Le Controis en Sologne		
	Les 2 salles + cuisine	148 €	156 €
	La petite salle + cuisine	97 €	105 €

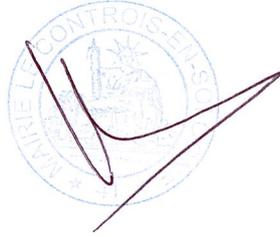
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité, les tarifs proposés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 19 avril 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

23 AVR. 2024
23 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE

